

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 novembre 2000
Français
Original: russe

Cinquante-cinquième session

Point 73 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet**Lettre datée du 20 novembre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite par le Président de la Fédération de Russie, V. V. Poutine, le 19 novembre 2000, à l'occasion du dixième anniversaire de la signature du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 73 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
[Signé] S. Lavrov

**Annexe à la lettre datée du 20 novembre 2000,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Président de la Fédération de Russie V. V. Poutine
à l'occasion du dixième anniversaire de la signature
du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe**

Le 19 novembre marque le dixième anniversaire de la signature du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, instrument essentiel pour le renforcement de la sécurité en Europe.

C'était la toute première fois qu'un régime efficace de contrôle des armes classiques était mis en place à l'échelle d'un continent entier, en même temps qu'était instaurée une transparence sans précédent dans les affaires militaires. Le Traité a permis de procéder rapidement à la réduction équilibrée d'un grand nombre d'armements et de moyens techniques excédentaires, laissés aux États parties par l'époque de la guerre froide; il a aidé à traverser sans à-coups les mutations historiques qu'a connues au cours de la décennie écoulée le paysage militaire et politique européen.

On peut dire sans exagération que tout au long de ces 10 années, des menaces constantes ont pesé sur l'existence même du Traité. Elles n'ont toujours pas disparu. Il importe que les États parties continuent à faire le nécessaire pour préserver le régime de contrôle des armes classiques et évitent de le soumettre à des tests dangereux : je veux parler des tentatives de déstabilisation visant les armes nucléaires, de la politique peu judicieuse des blocs d'États, du recours à la force sans l'aval du Conseil de sécurité et d'autres démarches contraires aux intérêts de la sécurité des États partenaires au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

C'est en tenant dûment compte de ces intérêts que les États parties au Traité peuvent trouver une issue aux situations les plus difficiles. On en a un exemple récent dans les événements de Tchétchénie. La partie russe apprécie hautement la compréhension qui a accueilli les mesures par lesquelles elle a été contrainte de répondre à une agression terroriste de grande ampleur, mesures qui l'ont portée à dépasser temporairement les limites fixées aux forces sur les flancs.

La situation dans le nord du Caucase n'a malheureusement rien perdu de sa complexité. Cela étant, la Fédération de Russie fait tout son possible, compte tenu des engagements pris il y a un an, pour défendre ses intérêts d'État dans la plus grande transparence. Les mesures prises n'ont aucunement pour but de porter atteinte à la sécurité nationale des pays de la région, visant bien au contraire à réduire progressivement le nombre des armements et des moyens techniques s'y trouvant à titre temporaire qui sont sujets aux limitations prévues par le Traité.

La Fédération de Russie réaffirme son attachement à toutes les obligations qu'elle a assumées en vertu du Traité, notamment aux limitations des forces sur les flancs, qu'elle se fera un devoir de respecter à nouveau dès qu'aura été achevée l'opération antiterroriste.

Conformément aux accords bilatéraux conclus à Istanbul, avec l'appui actif des partenaires de la Fédération de Russie au titre du Traité sur les armes conventionnelles en Europe, des solutions s'élaborent au problème du retrait des forces russes du territoire de la Géorgie et de la région du Dnestr.

Je suis certain que l'entrée en vigueur rapide de l'accord sur des aménagements au Traité sur les forces conventionnelles en Europe rendra ce dernier plus viable, en faisant un outil efficace pour assurer la sécurité du continent au XXI^e siècle. La Fédération de Russie, fermement convaincue qu'il n'y a aucune raison de prolonger le processus de ratification du Traité aménagé, achève les préparatifs préluant à la présentation de cet instrument à la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, et n'a aucun doute sur l'appui qu'il y trouvera auprès des députés.

Quelques jours à peine séparent l'humanité d'un nouveau millénaire. À tous les partenaires de la Fédération de Russie au titre du Traité, je souhaite à cette occasion la paix et la concorde, au Traité lui-même, de longues années d'existence pour le renforcement de la sécurité en Europe.

Moscou, au Kremlin, le 19 novembre 2000
